

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 27 (1901)  
**Heft:** 21

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Supplément au N° 21 du Bulletin Technique de la Suisse Romande

## MISES AU CONCOURS

**Avis concernant l'allocation de bourses pour les beaux-arts.** — Aux termes de l'arrêté fédéral du 18 juin et du règlement d'exécution du 31 octobre 1898, il pourra être prélevé annuellement une somme sur le fonds pour l'encouragement des arts, afin de permettre à des artistes suisses de compléter leurs études à l'étranger dans des centres artistiques.

Peuvent seuls aspirer à un subside les artistes qui se sont déjà fait connaître par des œuvres présentant assez d'intérêt pour qu'on puisse espérer qu'ils retireront un avantage sérieux d'une prolongation de leurs études.

Les artistes suisses qui désirent obtenir une bourse devront, avant le 31 décembre prochain, en faire la demande par écrit au Département fédéral de l'Intérieur.

La demande contiendra un exposé sommaire des études antérieures et sera accompagnée d'un acte d'origine ou d'une autre pièce justifiant de l'état civil du requérant, qui y joindra aussi quelques-uns de ses travaux antérieurs permettant de porter un jugement sur ses capacités artistiques.

On peut se procurer, auprès de la chancellerie du département, le règlement contenant les détails sur l'allocation, le montant des subsides et les obligations des boursiers.

Berne, le 16 octobre 1901.

Département fédéral de l'Intérieur.

**Chemins de fer fédéraux. Direction générale.** — Place vacante : chef du contentieux.

Conditions d'admission : culture juridique ; connaissance du service des chemins de fer.

Traitements : 6000 à 9000 francs.

Délai d'inscription : 15 novembre 1901.

S'adresser par écrit à la Direction générale des chemins de fer fédéraux, à Berne.

Observations : Entrée en fonctions le 15 décembre 1901.

### Avis de la Rédaction à Messieurs les Architectes

**Chemins de fer fédéraux.** — On nous informe que la Direction générale des Chemins de fer fédéraux a l'intention, si son Conseil d'administration est d'accord, comme cela sera probablement le cas, d'agrandir le bâtiment d'Administration du Jura-Simplon, sur les grands remparts, à Berne, en y ajoutant deux ailes et de construire en outre un simple bâtiment administratif pour le contrôle des recettes, comptant plus de 300 fonctionnaires. La Direction ouvrira probablement, pour la construction de ce dernier bâtiment, un *concours d'idées* dont nous espérons pouvoir indiquer les conditions dans notre prochain numéro. En attendant, nous avons jugé à

propos d'attirer l'attention de nos architectes déjà maintenant sur ce concours.

Le programme y relatif sera probablement à disposition dès le 11 courant au *bureau de l'Ingénieur en chef*, à Berne.

**Le Verein für Eisenbahnkunde**, à Berlin met au concours la solution des deux questions suivantes :

1. Propositions pour l'amélioration des dispositifs servant au service de déplacement en tenant compte des moyens connus pour régler la vitesse des wagons déplacés.

2. Dissertation scientifique sur les éléments, ainsi que sur les avantages et inconvénients de l'organisation des lignes de chemins de fer à trafic mixte (sections à adhésion et sections à crémaillères) en comparaison des lignes à simple adhésion, en élucidant le cas de la traction à vapeur aussi bien que celui de la traction électrique.

Pour la première question la Société offre un prix de 500 mk. ; pour la seconde un premier prix de 1500 mk. et un second de 500 mk.

S'adresser pour le programme détaillé à la susdite société à Berlin, W., 66, Wilhelmstr., 92/93.

Délai : 1er août 1902.

**Le Département des Travaux publics de la Ville de St-Pétersbourg** ouvre un concours pour un projet de pont sur la Néva et la réunion de ce pont avec les berges. — Adresser les demandes de programme détaillé du concours : Russland, St-Pétersburg, Stadtamt.

Délai : 1/14 septembre 1902.

## RÉSULTATS DE CONCOURS

**Hôtel de ville de Vallorbe.** — Le concours des plans pour l'hôtel de ville de Vallorbe a donné le résultat suivant :

Projets déposés 34. Pas de premier prix.

2<sup>me</sup> prix : 900 fr., à MM. Monod, Eugène, et A. Leverrière, architectes, à Lausanne.

3<sup>me</sup> prix : 800 fr., à MM. R. Fardel et G. Wanner, architectes, à Lausanne.

4<sup>me</sup> prix : 700 fr., à MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel.

5<sup>me</sup> prix : 600 fr., à M. Convert, architecte, à Neuchâtel.

Une mention honorable à la devise : *Fer à cheval*.

Le jury était composé de MM. Melley, architecte, président ; Francis Isoz et J. Regamey, architectes, et de deux délégués de la municipalité ayant voix consultative.

**Timbres-poste suisses.** — Le concours de timbres-poste, dont on a parlé il y a quelques mois, n'a pas donné de résultats. Aucun des modèles primés ou exposés n'est susceptible d'une exécution satisfaisante.

Le Conseil fédéral a ordonné un nouveau concours, qui sera restreint cette fois à un certain nombre d'artistes.

## CONCOURS POUR L'EXÉCUTION DU PONT

destiné à relier les Places de Chauderon et Montbenon

La Municipalité de Lausanne informe les intéressés que le **terme de ce concours**, fixé primitive-  
ment au 30 octobre 1901, est reporté au samedi 9 novembre 1901.

(H10650L)

Ce dernier délai ne sera pas prolongé.

Lausanne, le 27 août 1901.

DIRECTION DES TRAVAUX.

L'École polytechnique fédérale met au concours la

## PLACE D'ASSISTANT

du Professeur Dr W. Fiedler pour le cours de géométrie descriptive. Tous les postulants pour cette place auront à déposer au plus vite leur demande accompagnée de certificats et d'un bref « curriculum vitae », auprès du soussigné, qui fournira sur demande de plus amples renseignements au sujet de la dite place.

Le Président du Conseil d'Ecole :

**H. BLEULER**

Vient de paraître chez les éditeurs HOFER & Cie, à ZURICH

## Maisons de Ferme suisses

Ouvrage publié par LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET ARCHITECTES

### Prix exceptionnels :

Nous fournissons les ouvrages suivants aux MEMBRES de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes ; — de la Société Allemande des Architectes et Ingénieurs ; — de la Société Autrichienne des Ingénieurs et Architectes :

au prix de Fr. 20.— au lieu de Fr. 60.— : « Maisons de ferme suisses »

5 Livraisons à 12 planches = 60 planches

Fr. 40.50 au lieu de Fr. 108.— : « Bauernhaus im Deutschen Reiche »

10 Livraisons à 12 planches = 120 planches

Fr. 22.50 au lieu de Fr. 60.80 : « Bauernhaus in Oesterreich-Ungarn »

4 Livraisons à 15 planches = 60 planches

Le montant de l'ouvrage entier sera prélevé par remboursement avec la 1<sup>re</sup> livraison. Nous vous invitons à profiter de ces conditions exceptionnellement favorables.

## VILLE DE GENÈVE. -- Services industriels

Le Conseil Administratif ouvre une inscription pour les emplois de

*Directeur du Service des eaux ;*

*Directeur du Service électrique ;*

*Directeur du Service du gaz ;*

*Secrétaire des Services industriels.*

On peut prendre connaissance des cahiers des charges au Secrétariat du Conseil Administratif, où les inscriptions sont reçues jusqu'au vendredi 22 novembre, à midi.

GENÈVE, le 5 novembre 1901.

Le Secrétaire-adjoint du Conseil Administratif,  
Ed. CHAPUISAT.